



Aux personnes concernées par un règlement de modification du *Règlement de zonage numéro 15-924* visant la création de la zone UR-C10 à même une partie des zones UR-C1 et UR-H2 à l'intérieur du périmètre urbain dans le secteur des rues Principale et du Tennis.

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée que :

1. lors de la séance extraordinaire tenue le 28 mai 2018, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de *Règlement numéro 18-999 modifiant certaines dispositions du plan et du Règlement de zonage numéro 15-924 afin de créer la nouvelle zone UR-C10 et ses dispositions réglementaires* de façon à :

Créer la zone UR-C10 à même une partie des zones UR-C1 et UR-H2 de la manière suivante :

Les propriétés foncières portant les numéros de lot : 5 623 264, 5 623 265, 5 623 266, 5 623 267, 5 623 268, 5 623 269, 5 623 270, 5 623 318 et 5 623 319, du cadastre du Québec sont exclues de la zone UR-C1 et la propriété foncière portant le numéro de lot 5 623 331 est exclus de la zone UR-H2, pour toutes être incluses dans la nouvelle zone UR-C10 du Plan de zonage numéro 3 (périmètre d'urbanisation) joint en annexe A du *Règlement de zonage 15-924*.

Ainsi que d'ajouter la nouvelle grille d'usages et normes de la zone UR-C10;

2. une assemblée de consultation publique aura lieu le **lundi 11 juin 2018 à 16 h30**, à la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville situé au 490, rue Principale, à Saint-Donat au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer;
3. le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
4. le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et en ligne à http://www.saint-donat.ca/citoyens/Consultation_publicue.cfm.

Donné à Saint-Donat ce 29^e jour du mois de mai 2018.

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière